



Québec, le 19 juin 2015

[REDACTED]

**Objet : Demande d'accès à l'information**

---

[REDACTED]

La présente a pour objet le suivi de votre demande reçue le 3 juin 2015 visant à obtenir :  
« (...) L'information concernant le budget des dépenses en ressources informationnelles pour les années financières 2013-2014, 2012-2013 et 2011-2012, ainsi que la raison pourquoi nous avons plus d'externes que d'internes ».

Au terme des recherches effectuées dans le cadre du traitement de votre demande, nous vous informons que les dépenses en ressources informationnelles pour les exercices financiers suivants étaient de :

- 5,4 M\$ en 2013-2014;
- 5,4 M\$ en 2012-2013;
- 5,3 M\$ en 2011-2012.

Quant au second volet de votre demande, le chiffre de 168,8 est exprimé en milliers de dollars et non pas en nombre de personne. En fait, dans le secteur des ressources informationnelles, l'Institut de la statistique du Québec avait à son service 30,5 personnes à temps complet en 2014-2015.

Conformément à l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet.

Patricia Caris  
Responsable de l'accès aux documents et  
de la protection des renseignements personnels

P. J.